
ICANN70 | Forum virtuel de la communauté - Réunion du GAC avec ALAC
Mardi 23 mars 2021 – 16h30 à 17h30 EST

GULTEN TEPE :

Nous allons commencer.

Bienvenue à cette réunion d'ICANN70 avec l'ALAC et le GAC en ce 23 mars.

Nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui pour ne pas perdre de temps, mais les participants seront notés dans le communiqué et dans le procès verbal du GAC. Je vous rappelle de mettre à jour votre nom de participant de manière à ce que nous puissions vous identifier.

Si vous souhaitez poser une question ou faire un commentaire, veuillez le taper dans le chat en ajoutant au début et à la fin de votre phrase le mot « Question » ou « Commentaire » pour que tous les participants puissent le voir.

Le service d'interprétation simultanée pour les séances du GAC est disponible dans les six langues de l'ONU plus le portugais. Les participants peuvent sélectionner la langue dans laquelle ils souhaitent écouter ou parler en cliquant sur l'icône d'interprétation situé sur la barre d'outils de Zoom.

Votre micro sera désactivé pendant toute la durée de la séance, à moins que vous soyez dans la file d'attente pour intervenir. Si vous souhaitez parler, levez la main dans la salle Zoom. Quand vous

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

prenez la parole, dites votre nom pour les enregistrements et la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Veuillez parler clairement et à une vitesse raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos. Et n'oubliez pas d'éteindre tous vos dispositifs.

Enfin, cette séance, comme toutes les autres activités de l'ICANN, est régie par les normes de conduite requises par l'ICANN. Pour référence, vous trouverez le lien de cette politique sur le chat.

Je vais maintenant passer la parole à la présidente du GAC, Manal Ismail. Allez-y Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Gulden.

Bonjour, bonsoir à tous et bienvenue à cette réunion bilatérale GAC-ALAC à l'ICANN70. Cette réunion est prévue pour une heure.

Je souhaite commencer par accueillir Maureen et tous les collègues de l'ALAC qui sont avec nous dans la salle Zoom. Merci également aux liaisons ainsi qu'au représentant de la Corée pour leur coordination et leur préparation de cette réunion et pour avoir rédigé cet ordre du jour.

Vous voyez que nous avons deux sujets principaux qui nous intéressent mutuellement, le EPDP et les SubPro, mais nous allons également évoquer le sujet de l'ATRT.

Avant de commencer, je souhaite demander à Maureen si elle a des remarques d'introduction avant que nous ne commençons.

MAUREEN HILYARD :

Excusez-moi Manal, j'essaie de mettre en marche la vidéo, mais cela ne fonctionne pas juste quand j'en ai besoin.

Je voulais simplement dire que c'est toujours un plaisir pour l'ALAC de pouvoir prendre un peu de temps avec le GAC et de poursuivre la conversation sur les sujets d'intérêt commun.

Je vais être brève, nous avons beaucoup de choses à faire, mais je suis très heureuse de passer la parole à Yrjö Länsipuro qui va présider cette séance.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Merci Maureen.

Nous avons donc trois points à l'ordre du jour. Comme Manal l'a déjà dit, il y a deux points qui sont pratiquement toujours, en tout cas très souvent, à l'ordre du jour : le EPDP et les SubPro, les procédures ultérieures pour les nouveaux gTLD. Et nos deux comités consultatifs ont toujours des points d'accord et ont toujours eu une excellente coopération là-dessus. Et il y a un troisième point qui est nouveau dans le cadre de cette réunion : il s'agit de l'ATRT3, avec une présentation par Sébastien.

Mais sans plus attendre, passons au EPDP. Donc je vais demander à Alan de prendre la parole.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup Yrjö.

Quelques commentaires brièvement. Je crois que j'ai eu la première discussion que je n'ai jamais eue avec un membre du GAC il y a 11 ans et nous nous sommes dit : « Nous devrions collaborer là-dessus puisque nous avons des convictions communes sur ce sujet. » Cela ne s'est pas passé à ce moment-là, mais nous avons poursuivi cette communication. Et lorsque j'étais président de l'ALAC pendant quatre ans, j'ai beaucoup travaillé à mettre en place la liaison. Donc de temps à autre, nous travaillons avec le GAC sur des sujets de ce type.

Ceci étant, la coopération que nous avons sur le EPDP, c'est réellement quelque chose qui dépasse mes rêves les plus fous. Je n'aurais jamais imaginé que nous en arrivions à une telle coopération.

Le GAC a été très vocal sur le EPDP et sur la plupart des sujets, nous nous entendons bien. Donc je suis très heureux de voir à quel point les groupes peuvent travailler ensemble. Et en plus, cela nous soulage un petit peu en termes de pression. Je ne vais pas beaucoup m'étendre sur la substance, mais il me semble que ce travail fonctionne très bien. Je crois que ce que dit le GAC est vraiment aligné avec ce que nous disons également.

Je ne vais pas rentrer dans le détail de la substance étant donné que nous avons peu de temps, sauf si les membres du GAC ont quelque chose à dire, mais c'est presque ennuyeux puisque nous nous

entendons si bien. En tout cas, merci pour tout le travail que vous effectuez dans ce domaine.

Je ne sais pas si Hadia peut-être a quelque chose à dire, mais je crois que l'idée, c'est vraiment d'écouter les personnes qui s'occupent du EPDP au niveau du GAC.

YRJÖ LÄNSIPURO : Du côté du GAC, qui souhaite prendre la parole ? Laureen peut-être ?

LAUREEN KAPIN : Bonjour à tous. Merci de me donner cette opportunité.

Comme Alan l'a dit, effectivement, nous sommes tout à fait d'accord avec nos collègues de l'ALAC. Et je crois que plus que jamais, nous collaborons très bien puisque nous avons des réunions régulières qui sont organisées pour justement débattre de ces préoccupations communes que nous avons sur le EPDP phase 2A. Et nous essayons de mettre en place des stratégies pour atteindre nos objectifs communs.

Je crois que ceci fonctionne bien, je crois que nous avons du travail, mais nous avons la chance d'avoir la participation et l'expertise de nos collègues de la Commission européenne qui également apportent toutes leurs connaissances sur le RGPD, sur les lois sur la protection de la vie privée. Donc notre crédibilité et notre contribution n'ont pu être qu'améliorées par ces contributions.

Ceci étant, il y a des enjeux, c'est vrai. Mais lorsqu'on écoute également les collègues des parties contractantes et leurs

préoccupations, il est évident qu'ils nous ont poussés à ajuster nos perspectives et à prendre en compte leurs points de vue. Donc je demeure optimiste, je pense que nous pourrons en arriver à des accords communs, arriver à obtenir des recommandations en matière de politiques qui nous permettent d'avancer par rapport à là où nous en sommes actuellement.

ALAN GREENBERG : Je crois qu'Hadia souhaitait dire quelque chose.

YRJÖ LÄNSIPURO : Oui Hadia, allez-y.

HADIA ELMINIAMI : Je ne sais pas s'il faut que je parle maintenant ou après les membres du GAC, mais je souhaiterais déjà remercier les collègues du GAC pour leur participation active, pour leur coopération avec nous.

Je crois que l'idée maintenant, c'est de travailler sur les préoccupations des parties contractantes. Nous essayons de faire avancer ce sujet. Et je crois qu'un des éléments les plus importants dans ce domaine, c'est d'essayer de distinguer entre les différents types de titulaires de nom de domaine, un moyen de signaler que le titulaire du nom de domaine est soit une personne morale, soit une personne physique, soit une personne non déterminée. Je ne sais pas si on pourra agir sur la base de cette distinction, mais au moins savoir quel est le type de titulaire que nous avons.

Les parties contractantes parlaient également de mettre un système de signalement sur les données, à savoir si oui ou non elles incluent des données à caractère personnel. Mais la chose la plus importante à mon avis, il me semble, c'est surtout de pouvoir identifier les titulaires.

Autre chose, et l'équipe EPDP phase 2 ne semble pas en arriver à un consensus, donc si la phase 2A se termine en mai – je ne pense pas que ce sera le cas – mais au cas où, il faudra qu'il y ait un rapport qui résume le travail du groupe au cours des plusieurs mois qui se sont écoulés. Donc ce rapport devra résumer le point de vue des différentes parties prenantes par rapport au sujet traité, à savoir cette distinction entre la personne morale, personne physique et le besoin d'avoir des adresses courriels anonymisées.

Ceci étant, je pense qu'à partir de maintenant, nous devrions en arriver à un consensus et au minimum à pouvoir définir des directives.

Je vais m'arrêter là et je vous repasse la parole, Yrjö.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Merci Hadia.

Y a-t-il des commentaires de la part du GAC ? Manal ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :

Merci beaucoup Yrjö, Alan et Hadia et merci Laureen aussi. Merci à tous.

Par rapport aux deux points que vous avez soulevés Alan, vous avez parlé de coopération entre le GAC et l'ALAC ; moi aussi, je me réjouis de voir à quel point nous arrivons à collaborer étroitement. Non seulement nous avons des appels communs de dirigeants intersessions, mais nous avons également de rencontres sur la substance, sur le EPDP et sur les SubPro en particulier. Nous avons vraiment travaillé de manière très proche pendant tout ce temps.

Par rapport à ce que vous avez dit, nous en avons parlé au sein du GAC, donc cette question de la phase 2A et de savoir si oui ou non elle se poursuivra et effectivement, c'est une préoccupation pour le GAC également. Nous appuyons la continuité de cette phase 2A et nous verrons demain lors de la réunion avec Keith ce qu'il nous dira par rapport aux avancements des travaux du groupe.

Je vois qu'Alan a la main levée. Yrjö ?

YRJÖ LÄNSIPURO : Oui, allez-y Alan.

ALAN GREENBERG : Merci.

Comme Manal l'a mentionné, il y a effectivement beaucoup de parties contractantes qui essaient de pousser pour qu'on arrive à des directives de meilleures pratiques et non pas des politiques de consensus, des politiques sur ce qu'ils seraient forcés de faire. Donc je

crains un petit peu qu'ils soient en train de dire : « Mettons-nous d'abord d'accord sur des directives et ensuite, on verra pour les politiques. »

Mais le PDP a pour objectif non pas d'écrire des directives non obligatoires, mais des politiques. Donc ceci me préoccupe un petit peu. Je crains que nous passions beaucoup de temps à parler de directives et qu'ensuite, nous n'ayons pas assez de temps pour en arriver à des consensus sur des politiques.

Donc tout comme Laureen, je reste optimiste mais prudent. Et je m'inquiète un petit peu, j'ai peur que nous n'ayons plus de temps, que nous débattions tellement que finalement nous n'en arrivions pas à une politique.

J'espère que nous ne concluons pas notre travail sur le NIS2 avant la décision du Parlement européenne parce que ce serait malheureux. Pour l'instant, il me semble que cela va être très juste. Et j'espère qu'il ne faudra pas remettre en place un autre PDP pour nous occuper de ce dont nous sommes en train de débattre actuellement.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Merci Alan.

Laureen ?

LAUREEN KAPIN :

Je voulais mettre l'accent sur le fait que le GAC est tout à fait d'accord avec ce besoin d'exigences en termes de processus, donc que ce ne

soit pas des objectifs espérés. Malheureusement, il y a de mauvais acteurs qui sont en fait motivés par des conséquences. Donc il faut que nous y réfléchissions dans le cadre de nos efforts.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Merci Laureen.

Y a-t-il autre chose ? Dans le chat, il y a un +1 de Hadia pour ce que vient de dire Laureen. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole sur ce sujet ? Sinon, nous passons au point 3, les SubPro. C'est donc Justine qui va prendre la parole là-dessus.

JUSTINE CHEW :

Merci Yrjö. J'espère que vous m'entendez bien. Merci.

J'aimerais commencer par faire écho au commentaire d'Alan sur la coopération entre l'ALAC et le GAC. Effectivement, j'ai eu d'excellentes interactions avec le GAC sur le sujet dont je m'occupe, les procédures ultérieures, donc je crois que c'est très encourageant également en termes d'interactions.

Je voudrais également parler un petit peu sur le fond de la question car nous devons faire attention à de nouveaux problèmes qui apparaissent. On a parlé déjà de la déclaration de l'ALAC qui contient huit aspects par rapport auxquels je vais faire des commentaires. Je pense que le GAC se penche sur cette déclaration. Et j'ai également suivi et je suis les séances du GAC par rapport aux séries ultérieures car il y a des commentaires de l'ALAC qui peuvent être considérés par

le GAC dans le cadre de ces discussions. Dans l'avenir, l'ALAC va faire une déclaration par rapport à ces procédures pour des nouvelles séries.

Pour ce qui est du contenu de l'avis de l'ALAC, nous avons eu des discussions dans le groupe de travail WSG. Ces discussions évoluent et nous arrivons au moment de préparer une version préliminaire de notre rapport. Nous nous penchons sur quatre aspects supplémentaires. Je crois que mes collègues sont d'accord avec moi sur le fait que nous essayons de tenir les collègues au courant de ce dont nous nous occupons.

Mais pour ce qui est des aspects supplémentaires qui iront dans notre déclaration de l'ALAC ou dans cet avis de l'ALAC, nous avons les objectifs et les mesures du nouveau programme de nouveaux gTLD pour pouvoir identifier quels sont les objectifs de ce programme, est-ce qu'ils ont été respectés ou pas.

Le deuxième élément, une recommandation sur les recommandations CCT, à savoir que nous croyons que certaines de ces recommandations n'ont pas été suffisamment appliquées. Nous croyons que les recommandations CCT doivent être mises en œuvre avant le lancement de la prochaine série de nouveaux gTLD.

Ensuite, il y a un autre élément par rapport à l'acceptation universelle. Pourquoi cet élément? Parce que le CPWG considère que l'acceptation universelle porte surtout et a un lien avec le mandat de l'ICANN et ils insistent sur le fait que l'acceptation universelle doit être encouragée et que des directives doivent être données à

l'organisation ICANN pour que cette organisation puisse mieux soutenir le travail que fait le groupe de travail sur l'acceptation universelle. Et bien sûr, l'At-Large travaille également là-dessus pour essayer d'encourager ce travail.

Et le dernier aspect qui va être ajouté à notre avis de l'ALAC concerne un aspect que l'ALAC suit de près, à savoir les conditions. Et c'est quelque chose que le Conseil d'Administration a demandé. Donc il y a des études qui ont été commandées qui ont donné lieu à des recommandations. Ces recommandations devraient être mises en place avant le lancement de la nouvelle série et elles devraient être prises en compte dans le processus de dépôt de candidature et le guide des candidats, tout cela, avant le lancement de la nouvelle série de nouveaux gTLD. Toutes ces recommandations qui viendraient des études dont je vous ai parlées devraient être appliquées avant la nouvelle série.

Ensuite, pour ce qui est de l'utilisation malveillante du DNS, c'est bien sûr un sujet qui figure toujours à l'ordre du jour de l'ALAC et de l'At-Large. Nous avons pu constater qu'il y a eu des discussions très intéressantes par rapport à la question de l'utilisation malveillante du DNS et nous savons qu'il y a un intérêt par rapport à ce problème et à cette question. Nous allons dire que le groupe de travail PDP SubPro n'a pas fait de recommandations fortes par rapport à l'amélioration des conditions du DNS. Je pense que c'est une opportunité ratée car nous voyons que cette nouvelle série pourrait permettre aux parties contractantes d'améliorer les conditions pour lutter contre les risques d'utilisation malveillante du DNS. Nous allons donc compléter nos

commentaires sur l'utilisation malveillante du DNS avec les nouvelles informations qui surgissent des discussions en cours.

Pour ce qui est du travail futur, nous espérons pouvoir examiner l'avis du GAC ou le communiqué du GAC par rapport aux procédures pour des séries ultérieures afin de voir s'il y a des éléments que nous souhaiterions ajouter dans notre avis de l'ALAC.

Et finalement, j'aimerais dire que même si nous arrivons à un stade où l'avis de l'ALAC ou l'avis du GAC va être préparé ou communiqué, je pense que ce n'est pas la fin de notre coopération entre l'ALAC et le GAC. Il y aura bien évidemment d'autres opportunités de collaborer, par exemple pour l'ODP, la phase de conception opérationnelle, et d'autres opportunités où le GAC a un rôle à jouer aux côtés de l'ALAC pour s'assurer que les recommandations sont adoptées par le Conseil d'Administration de l'ICANN pour les nouvelles série de nouveaux gTLD et que cela puisse être suivi par les différents comités.

Merci beaucoup.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Merci Justine.

Jorge.

JORGE CANCIO :

Merci. Merci Yrjö et bonjour à tous, bonsoir. J'essaierai d'être bref.

Je suis Jorge Cancio de la Suisse. Et ensemble avec Luisa Paez du Canada, nous sommes les responsables thématiques du côté du GAC et vice-présidents du GAC tous les deux.

Avant de céder la parole à Luisa, je tenais à remercier Justine, Yrjö, Maureen et toute l'équipe de l'ALAC. Nous entretenons des collaborations très enrichissantes au sujet des procédures pour des séries ultérieures. Lors de notre appel du 20 mars où nous avons discuté spécifiquement des procédures pour des séries ultérieures, nous avons beaucoup avancé. C'était une réunion très productive où nous avons fait circuler les procès, ou les notes en tout cas, de la réunion à l'ensemble du GAC. Et nous partageons également les informations que vous nous envoyez avec les membres du GAC.

Au sujet du document d'informations, Justine nous a envoyé très récemment les dernières perspectives de l'ALAC que nous analysons toujours. Il y a énormément de coïncidences par rapport aux points de vue et aux synergies qu'il serait possible d'établir d'après ce que nous voyons.

Quant à nos positions, Luisa vous donnera un aperçu du travail en cours. Donc je n'entrerai pas des les détails moi-même. Je vais directement donner la parole à Luisa. Merci.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Merci Jorge.

Luisa, à vous.

LUISA PAEZ :

Merci Jorge et bonsoir à tous. Vous m'entendez bien ? Très bien. Merci pour ce hochement de tête.

Je suis Luisa Paez, représentante du Canada auprès du GAC et vice-présidente du GAC ainsi que responsable thématique des procédures pour des séries ultérieures avec Jorge Cancio.

Comme je l'ai déjà dit sur le chat, je me fais l'écho des commentaires de Jorge. C'était véritablement un plaisir de pouvoir collaborer avec l'ALAC dans la période intersession au cours des différents échanges par courriel ainsi que lors des appels bilatéraux. Nous avons énormément bénéficié du travail excellent et des informations que nous a fait parvenir l'ALAC, en particulier le plus récent document d'information de l'ALAC au GAC qui fait un compte-rendu très au point de la question.

Quant à nos activités dans le cadre des réunions du GAC au cours des deux dernières journées, nous allons consacrer un nombre de réunions aux procédures pour des séries ultérieures, au total trois, et nous en avons déjà tenu deux sur ces trois. Nous avons jusqu'ici présenté une mise à jour par rapport à nos échanges et je ne ferai que résumer certains des points principaux qui sont apparus lors de nos délibérations.

Aujourd'hui, nous avons discuté de la prévisibilité du processus, des PIC, des engagements d'intérêt public, du soutien aux candidats et du soutien aux régions faiblement desservies ainsi que des génériques

fermés et finalement, des alertes précoces du GAC et des avis du GAC en matière de prévisibilité.

Certains membres du GAC ont partagé des inquiétudes vis-à-vis de la mise en œuvre du SPIRT et de la couche supplémentaire qui s'ajouterait au moment de créer des avis. Et quant aux engagements d'intérêt public, les membres du GAC ont noté que les engagements devraient être applicables en tant qu'obligations contractuelles et que le manquement à ces obligations devrait être spécifié au niveau des conséquences que cela déclencherait.

Nous avons également parlé des mesures d'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, qui reste une grande priorité pour notre groupe.

Finalement, certains membres du GAC ont noté leur soutien pour la suspension proposée des génériques fermés et les candidatures de TLD, les recommandations de politiques et/ou un cadre pour les recommandations de génériques fermés qui desservent un intérêt public qui devraient être mis en place avant que cela ne puisse être supprimé.

Voilà en somme les principaux points dont le GAC a discuté jusqu'ici. Justine, nous vous remercions de votre présence lors de notre séance aujourd'hui pour préciser quelle était la position de l'ALAC. Si les membres du GAC souhaitent spécifier en particulier d'autres points que l'on a abordés et que je n'ai pas évoqués ici ou peut-être ajouter des précisions, c'est l'opportunité de le faire.

Je vais donc m'arrêter là pour voir si Jorge, Manal, Justine ou les autres membres du GAC souhaitent rebondir sur ce que j'ai dit et ajouter des commentaires vis-à-vis des discussions que nous avons tenues au sein du GAC. Comme je l'ai dit, on est en général d'accord vis-à-vis des génériques fermés, vis-à-vis de l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, des recommandations et l'applicabilité des PIC. Donc je vais m'arrêter là et vous permettre d'intervenir et de poser des questions.

Merci.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Merci.

Je vais céder la parole à Alan en attendant que d'autres membres du GAC demandent la parole. Alan, c'est à vous maintenant.

ALAN GREENBERG :

Merci.

Luisa parlait de PIC et de leur applicabilité. Ils ont été renommés, ils s'appellent désormais engagements volontaires des opérateurs de registre, et il y aura une séance qui y sera consacrée jeudi. Vous pourrez peut-être trouver cette séance consacrée aux RVC, engagements volontaires des opérateurs de registre et leur applicabilité.

Notre avis là-dessus pourrait varier. Au cours des dernières semaines, il est apparu évident qu'il y a des inquiétudes vis-à-vis de ce qui

pourrait être applicable. Le Conseil a déjà dit que la déclaration de mission limite et restreint ce que peut faire l'ICANN. Donc on voit déjà des limitations à l'applicabilité. Que je sache, les statuts constitutifs disent que l'ICANN ne peut pas imposer son point de vue sur le contenu et on ne peut pas réglementer les contenus. Mais rien n'empêche d'opposer des mesures vis-à-vis des contenus s'ils ne respectent pas certaines lignes. Donc les RVC devraient être en conformité avec les statuts constitutifs me semble-t-il, mais il faudrait s'assurer que tout le monde soit d'accord là-dessus avant de pouvoir avancer. C'est quelque chose à suivre.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Merci.

D'autres commentaires du côté du GAC ? Jorge.

JORGE CANCIO :

Merci Yrjö.

J'ai une question d'ordre un peu plus procédural peut-être. Quand croyez-vous que la situation sera favorable à un avis de l'ALAC ou du GAC ? J'explique un peu plus. Les rapports de la GNSO vont être envoyés au Conseil d'Administration et à ce moment-là, il y aura une étape de conception opérationnelle qui sera déclenchée. Je me demande donc si l'ICANN70 ne serait pas le bon moment pour précéder à cette étape ou si on devrait plutôt le faire dans la période intersession, voire même lors de l'ICANN71. Je ne sais pas si les deux sont des options qui s'excluent entre elles, mais je voudrais savoir ce

que vous en pensez. Quand est-ce que vous croyez que l'avis de l'ALAC devrait être émis ?

Merci.

YRJÖ LÄNSIPURO : Merci Jorge. Qui souhaite répondre ? Alan.

ALAN GREENBERG : Oui, merci.

On prévoyait de le faire lors de la période de consultation publique qui sera ouverte par le Conseil d'Administration, c'est-à-dire vers la fin de ce mois. Mais vous avez raison, les délais sont un peu plus flexibles. Et on allait reporter un peu plus ce travail ; cela pourrait être fait. Mais je pense que notre avis est principalement fondé sur notre déclaration de la minorité.

Comme vous le savez, le monde peut très bien changer d'ici six mois et peut-être qu'il faudra qu'on ait une nouvelle période de consultation suite à ces six mois. Donc on ne sait plus si nos commentaires vont être valides à ce point-là. Moi, je dirais qu'il faudrait les présenter tout de suite et ne pas attendre au cas où ils perdraient cette vigueur. Mais le Conseil d'Administration n'est pas prêt à procéder à une décision en tout cas. Donc moi, je suis plutôt d'avis qu'il faut le faire tout de suite.

YRJÖ LÄNSIPURO : Merci Alan.

Jorge, vous levez la main ?

JORGE CANCIO : Non, désolé, c'est une ancienne main.

YRJÖ LÄNSIPURO : D'accord.

Sur le chat, Justine dit: « Oui, l'ALAC prévoit d'envoyer un avis au Conseil d'Administration avec des contenus qui dépassent la déclaration minoritaire de l'ALAC. »

Y a-t-il d'autres demandes de parole pour intervenir sur cette question ? Autrement, je vous remercie tous.

Et nous allons passer au point suivant à l'ordre du jour, qui est l'ATRT3. Et je vais demander à Sébastien de nous faire sa présentation. Allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Ce n'est pas la version la plus récente, parce qu'il y a une exemption des responsabilités de l'ALAC et non pas du GAC – c'était important. Mais maintenant que je le dis, j'imagine que ce n'est pas trop grave. J'ai ajouté le logo qui disait GAC parce qu'on allait aborder cette question ici à la réunion conjointe.

Je suis là en tout cas pour vous parler de l'ATRT3 et pour vous donner un petit aperçu des mesures du Conseil d'Administration vis-à-vis de ces recommandations finales de l'ATRT3. Si vous avez des questions

ou des commentaires, vous aurez l'occasion de me les poser ou de les partager.

Cette diapositive comprend une liste des recommandations finales de l'ATRT3. Comme vous le voyez, nous avons ici identifié les niveaux de priorité de ces différentes recommandations qui organisent ces recommandations qui ont été envoyées au Conseil d'Administration et leur responsable, l'organisation ICANN, le Conseil ou les SO et AC, etc., puis les niveaux de consensus dont chacune des recommandations fait l'objet. Je n'entrerai pas ici dans les détails. Diapositive suivante.

On a ici l'évaluation des révisions spécifiques et organisationnelles. On a essayé ici d'entrer un peu plus dans le détail. En ce concernant les révisions RDS, CCT, SSR et ATRT, le Conseil d'Administration adopte avec des réserves – c'est toujours pourvu qu'il y ait un accord communautaire vis-à-vis du changement nécessaire aux statuts constitutifs. Si la communauté habilitée rejette les modifications des statuts constitutifs, il serait nécessaire d'entrer en davantage de discussions de la communauté de l'ICANN avant de pouvoir mettre en œuvre ces recommandations. Diapositive suivante.

La deuxième partie de cette recommandation porte toujours sur les révisions spécifiques et concerne la révision holistique. Il s'agit d'une nouvelle proposition de l'ATRT3 et l'objectif est de présenter un aperçu de l'ICANN, la dernière révision holistique ayant été complétée en 2002. Donc il a été considéré par l'ATRT3 que c'était le bon moment pour le faire.

Donc le Conseil adopte sous réserve de hiérarchisation des recommandations de présenter de davantage d'informations qui étaient d'intérêt pour l'ATRT3. Il était demandé comment opérationnaliser les révisions holistiques compte tenu des autres dépendances, y compris les révisions organisationnelles et spécifiques ainsi que les pistes de travail.

Le Conseil d'Administration a demandé à ICANN Org de mettre en place la première révision holistique sous forme de pilote. Il y avait des préoccupations par rapport au calendrier et selon eux, la proposition de l'ATRT3 comme quoi elle serait faite avant la fin de 12 mois après la première décision, c'était trop court.

Ensuite, amendement aux statuts à ajouter à cette révision ; ceci ne sera fait qu'après la première révision holistique, une fois qu'elle sera terminée, donc en fait après la conclusion du pilote. Et ensuite, il faudra parler de l'efficacité du pilote sur la révision holistique qui sera évalué avec la communauté.

J'espère que les diapositives vont revenir. Diapositive suivante, si c'est le cas.

J'ai mis un calendrier assez complet. Et vous voyez qu'en haut...

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : J'ai l'impression que nous avons perdu Sébastien.

VANDA SCARTEZINI : Oui, moi aussi.

YRJÖ LÄNSIPURO : Je le vois toujours à l'écran, mais son image est gelée.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Excusez-moi, apparemment, mon internet est instable. Je ne sais pas pourquoi. C'est la nuit ici en France, mais bon. Alors, diapositive 6 s'il vous plaît.

Là, il s'agit des révisions organisationnelles approuvées par le Conseil sous réserve de priorisation. Davantage d'informations sont requises. Le Conseil d'Administration demande à ICANN Org de lancer l'élaboration d'un plan de projet pour mettre en œuvre un pilote, donc un programme d'amélioration continue aligné avec l'objectif de l'ATRT3, donc le processus d'amendement des statuts qui sera effectué suivant le pilote et l'évaluation.

Ensuite, je vais passer en revue les autres recommandations. Celle-ci est approuvée, c'est tout ce qu'il y a à dire. Diapositive suivante. Donc, approuvée sous réserve d'établir les priorités et c'est le cas pour toutes. Donc il n'y a pas grand-chose d'autre à dire là-dessus ; en tout cas, nous n'avons pas le temps d'en débattre davantage. Diapositive suivante.

Je voulais simplement vous montrer que ceci a été approuvé sous réserve de priorisation. Diapositive suivante.

Celle-ci, ATRT2, même chose. Ensuite, je crois que c'est la dernière. C'est cela.

Merci.

YRJÖ LÄNSIPURO : Merci Sébastien.

Y a-t-il des commentaires? Manal, vous souhaitez faire un commentaire là-dessus?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Yrjö. Merci Sébastien également pour cette présentation. Et merci de nous avoir donné le point de vue du Conseil d'Administration sur l'ATRT également.

En ce qui concerne le GAC, nous avons été assez impliqués dans l'évaluation de la communauté et le feedback en ce qui concerne l'ATRT. Mais bien franchement, nous nous sommes principalement concentrés sur ce qui était pertinent pour le GAC puisque la révision au début ciblait le fonctionnement du GAC surtout.

Comme vous le savez, nous n'avons pas de révision organisationnelle pour le GAC, donc nous nous appuyons principalement sur ces révisions ATRT lorsque nous recevons des recommandations sur ce que nous pouvons améliorer.

À ce stade, pour l'ATRT3, il n'y a eu que quelques suggestions qui nous ont été faites. Il n'y avait pas de recommandations. Donc en termes d'amélioration du fonctionnement du GAC, en principe, nous prenons ces suggestions, ces recommandations et nous y travaillons au sein du GAC ou alors nous incorporons ceci dans les questions Conseil-GAC

dans le cadre du groupe de travail BGIG sur les interactions entre nos deux entités.

En ce qui concerne le nombre de suggestions, comme je le disais, c'est surtout la relation avec le Conseil d'Administration qui est concernée.

En ce qui concerne les recommandations ATRT, pour nous, cela fait partie d'un effort plus global de mise à jour et l'évaluation du fonctionnement du GAC qui dépend donc de l'influence de beaucoup de choses, les recommandations de la piste de travail 2 et l'évolution générale du modèle multipartite de l'ICANN.

Donc encore une fois, pour faire bref, nous ne nous sommes pas vraiment concentrés sur les recommandations plus générales de la communauté relatives à l'ATRTR en ce qui concerne les définitions de priorités et autres. Ce qui nous intéresse par contre, c'est de savoir quelles sont les réflexions de la communauté de l'ALAC sur ces recommandations.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Merci.

Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Oui, si je peux me permettre, ce que vous décrivez me semble-t-il, c'est ce qui s'est passé jusqu'à maintenant. Et en fait, une des suggestions que je pourrais faire si ce n'est pas une recommandation, c'est par rapport à l'ATRTR3, c'est que le GAC travaillait déjà sur la mise en œuvre

ou sur l'évolution de son travail à l'interne disons et ce, sans vraiment demander quoi que ce soit au Conseil d'Administration ou à d'autres organisations. Donc vous travaillez déjà à votre amélioration continue. Donc voilà pourquoi nous considérons que le GAC pourrait être pris en compte comme les autres SO et AC par rapport à cette amélioration continue. Donc l'ATRT et la révision holistique pourraient être prises en compte. Je pense que cela pourrait vous aider à vous améliorer un peu comme les autres, de la manière que vous souhaitez le faire. Mais je crois que c'est pour cela que je disais qu'il important que vous passiez en revue ces recommandations de la révision organisationnelle et de la révision holistique.

YRJÖ LÄNSIPURO : Y a-t-il des commentaires là-dessus ? Manal ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Yrjö. Merci Sébastien et merci d'avoir attiré notre attention là-dessus. Nous allons y réfléchir. Et j'espère que ce sujet deviendra le troisième sujet sur lequel nous collaborerons avec l'ALAC dans une excellente coopération. Donc merci beaucoup Sébastien de l'avoir soulevé.

YRJÖ LÄNSIPURO : Merci.

Y a-t-il d'autres commentaires là-dessus ? Sinon, nous pouvons passer au point divers. Je ne sais pas s'il y a des points divers.

Sinon, en ce qui me concerne, je souhaite remercier Manal, Laureen, Luisa, Jorge et Shi Young qui est la liaison GAC à l'ALAC ; ensemble, nous avons préparé cette réunion.

Peut-être que nous pourrions avoir quelques remarques de conclusion maintenant de Manal et de Maureen. Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je voulais simplement vous remercier encore une fois, Yrjö et Shi Young. Merci également à Maureen, Alan, Hadia, Justine, Sébastien et à tout le monde. J'espère que je n'ai raté personne.

Merci à tous les membres de l'ALAC qui nous ont rejoints aujourd'hui pour cet échange très utile et pour cette présentation très intéressante. Merci aux responsables de la thématique du point de vue du GAC, donc Laureen, Luisa, Jorge ainsi qu'à toutes les personnes qui ont participé à notre réunion d'aujourd'hui.

Maureen.

MAUREEN HILYARD : Merci Manal. Merci également aux deux équipes qui ont organisé cette séance ainsi que la précédente ; toutes les deux ont été très intéressantes.

Je crois que nous avons un excellent modèle. Je crois qu'il est très utile de collaborer. Cela permet de faire tomber les murs entre nos entités. Hadia parlait du modèle multipartite et peut-être refaçonner la manière dont nous travaillons à l'ICANN et je pense que c'est un très

bon début. Mais je sais en tout cas que mon équipe a hâte de continuer à collaborer avec vous. Donc j'espère que ceci sera durable. Merci en tout cas pour cette séance. Donc nous allons continuer sur cette voie.

Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Maureen. J'attends avec hâte moi aussi de poursuivre cette coopération.

Pour mes collègues du GAC, je vous rappelle rapidement que nous allons nous retrouver à 9 h heure de Cancún, 14 h UTC. Il nous a été suggéré hier d'être disponible à 12 h 45 pendant 45 minutes pour ceux qui ont du mal avec le fuseau horaire pour un petit aperçu de ce qui s'est passé aujourd'hui, donc voilà.

Ceci conclut notre séance bilatérale pour aujourd'hui. Et je vous souhaite à tous une excellente journée. Merci à tous. Donc séance de rattrapage à 12 h 45. Au revoir à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]